

POLYCLINIQUE CÔTE BASQUE SUD

LIVRET D'ACCUEIL



HOSPITALISATION

Accueil clinique 05.59.51.63.63

BIENVENUE

Madame, Monsieur,

Toute l'équipe de la Polyclinique Côte Basque Sud vous souhaite la bienvenue et vous remercie de votre confiance.

La qualité de votre prise en charge est notre priorité et nous mettrons tout en œuvre pour que vous soyez satisfait(e) de votre séjour parmi nous.

Nous avons à cœur de préserver des valeurs humaines afin de prendre soin de vous et de vos proches. Aussi, toutes vos suggestions concernant l'amélioration de la qualité de nos services seront les bienvenues.

La direction

SOMMAIRE

Bien préparer votre séjour en hospitalisation.....	2
Informations pratiques pour votre séjour.....	4
Consignes pour les patients mineurs ou sous tutelle.....	6
La sortie et le paiement du séjour.....	7
Vos droits.....	8
Qualité et sécurité des soins.....	9
Représentants des usagers.....	10
Charte de la personne hospitalisée.....	11

Bien préparer votre séjour en hospitalisation

PRÉPARER VOTRE HOSPITALISATION

Afin de préparer au mieux votre séjour, il est nécessaire d'**enregistrer votre hospitalisation** auprès du bureau des admissions à la suite de votre consultation avec le spécialiste ou avant votre rendez-vous avec l'anesthésiste.

Plusieurs éléments sont à nous fournir afin de constituer votre dossier.

Si vous êtes hospitalisé suite à un passage aux urgences, un de vos proches devra se présenter dès que possible au bureau des admissions muni des documents mentionnés.

Les documents obligatoires à apporter

- Pièce d'identité ou livret de famille
- Carte vitale à jour ou votre prise en charge au titre de la couverture universelle
- Carte de mutuelle
- Si vous êtes victime d'un accident de travail, les feuilles remises par l'employeur
- Pour les ressortissants de l'UE, votre carte européenne d'assurance maladie
- La fiche administrative de préadmission (remise lors de votre consultation)



HORAIRE ACCUEIL

Lundi au vendredi de 7h30 à 18h.

Par mesure de sécurité et de confidentialité les nouvelles des patients ne seront pas communiquées par téléphone.

Venez **SANS** bijoux ni objets de valeur

Maquillage, vernis à ongles **INTERDIT** pour l'entrée au bloc opératoire !

LE JOUR DE VOTRE HOSPITALISATION :

Si vous ne pouvez pas vous présenter à la date et à l'heure convenue, merci de prévenir l'accueil au **05.59.51.63.63** qui en informera les équipes.

Si vous souhaitez que votre présence ne soit pas divulguée, signalez-le à l'hôtesse d'accueil ainsi qu'à l'infirmière du service.

Le **jour J**, présentez vous à l'accueil muni des documents et effets suivants :

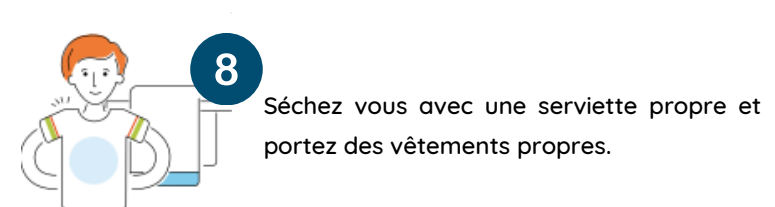
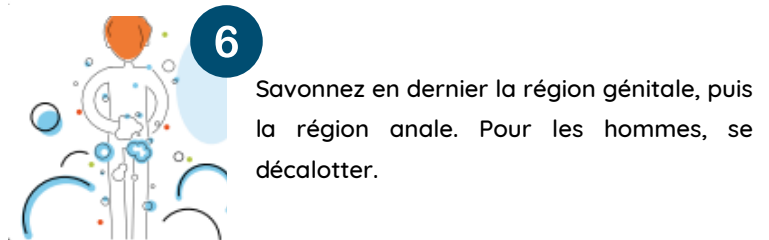
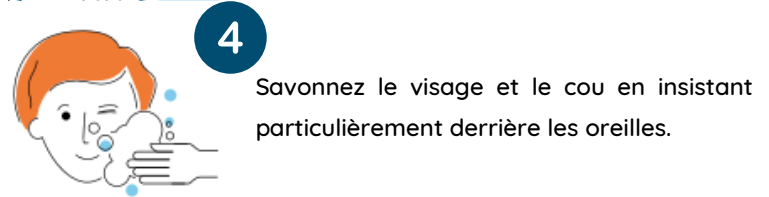
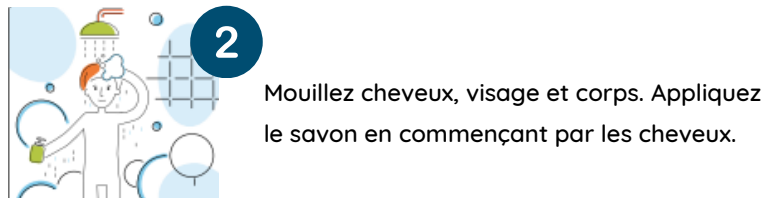
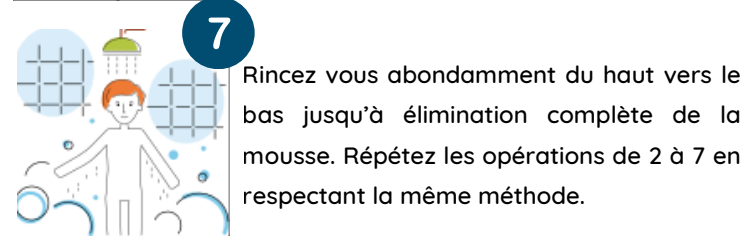
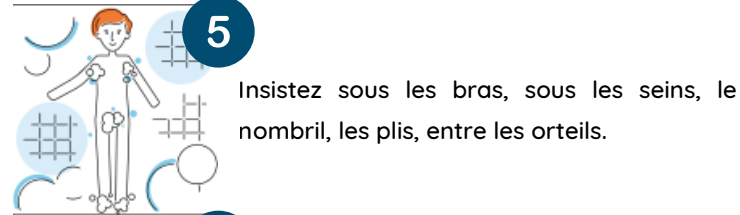
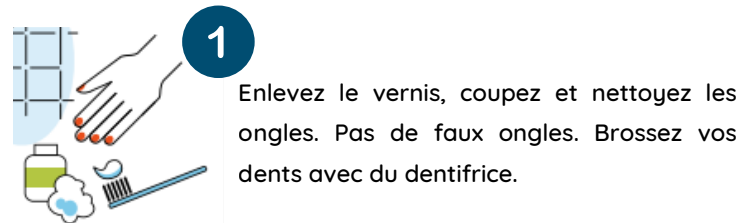
- La feuille d'information pour l'admission dans le service de soins.
- Carte de groupe sanguin et tous documents demandés par le praticien (imagerie, bilans biologiques,...).
- Les consentements éclairés signés (anesthésiste et praticien).
- Les ordonnances & les médicaments de votre traitement habituel. Ce traitement sera remis au personnel infirmier et pourra être utilisé si nécessaire afin d'assurer la continuité des soins dans l'attente du relai par la pharmacie de l'établissement.
- Votre linge personnel & nécessaire de toilette.
- L'autorisation parentale signée si le patient est mineur.
- L'attestation tuteur de majeur protégé signé pour autorisation d'intervention.

Nos spécialités



Scannez ICI

COMMENT RÉALISER LA DOUCHE PRÉ-OPÉRATOIRE :



VOTRE SORTIE

Une fois votre sortie décidée par le médecin, il vous sera remis par l'infirmier(ère) :

- Une lettre de sortie.
- Les ordonnances nécessaires pour la suite vos soins.
- Les éléments de votre dossier médical vous appartenant.

Si un départ en ambulance vous est prescrit, nous nous occupons de vous la réserver.



En cas de demande de sortie non autorisée, vous devrez signer une fiche de refus de soins et sortie contre avis médical dégageant l'établissement de toute responsabilité.

Si vous êtes un patient mineur, toute sortie ne peut se faire qu'en présence d'un parent ou de votre tuteur.

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

- Retirer les dépôts de valeur le cas échéant.
- Retirer un bulletin de situation destiné à votre employeur et à votre caisse d'assurance maladie.
- Effectuer le règlement de votre séjour. Certains frais vous seront demandés dès votre sortie. Le complément (cas échéant) vous sera adressé par courrier. Une fois l'ensemble réglé, une facture acquittée vous sera transmise, à adresser à votre mutuelle.



Questionnaire e-Satis : Votre avis nous fait progresser !

Le dispositif national E-SATIS permet de recueillir votre avis sur la qualité de votre prise en charge.

Anonyme, il permet à chaque établissement d'exploiter vos retour afin de nous améliorer.

Entre 2 et 10 semaines après votre sortie recevrez un e-mail avec un questionnaire : **donnez nous votre avis, il est précieux !**

Informations pour votre séjour



IDENTIFICATION DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE PROFESSIONNELS :



Responsable de service et praticien



Infirmier(ère)



Aide-soignant(e)



Agent de Service Hôtelier et Brancardier(ère)

Une équipe pluridisciplinaire est présente **24h/24** pour vous apporter les soins dont vous avez besoin. A votre écoute, n'hésitez pas à leur poser des questions sur votre parcours de soin, ils veilleront à faire **le lien entre les médecins et le service administratif**.

Des soins de supports sont également disponibles : assistante sociale, psychologue, naturopathe, diététicienne, kinésithérapeute, infirmier douleur, stomathérapeute pour vous accompagner durant votre séjour.

Retrouvez la liste de nos intervenants à l'intérieur du livret.



VOTRE CHAMBRE

La clinique dispose de chambres **particulières** et de chambres **doubles**. Spacieuses et lumineuses, elles sont équipées d'une salle de bains avec WC et douche à l'italienne, d'une télévision et d'un téléphone.

Vous pouvez joindre un patient en composant le 1 + n° de la chambre

Un système d'appel direct du personnel soignant est installé au dessus de chaque lit et dans les sanitaires.



PRESTATIONS HOTELIERES

Pour votre confort, nous vous proposons une gamme de prestations hôtelières variées dont vous trouverez le détail en chambre.



VOTRE REPAS

Les menus, élaborés sur place par notre équipe de restauration sont validés par notre diététicienne. Nous attachons une importance à la **qualité des produits** servis et privilégions les **produits locaux**.



LE BRACELET D'IDENTIFICATION

Conformément aux règles d'identitovigilance et pour garantir la sécurité de votre prise en charge, un bracelet d'identification vous est posé. Il permet à **tous les acteurs et à toutes les étapes de procéder aux vérifications nécessaires**.



TELEPHONE

Toutes les chambres sont équipées d'un téléphone fixe. Pour appeler l'extérieur composez le 0. Pour connaître les tarifs, veuillez vous reporter à la fiche des prestations hôtelières en chambre.

Afin de respecter la tranquillité des autres patients, merci de mettre votre téléphone portable en **mode silencieux**.



HYGIENE

Pour des raisons d'hygiène, les animaux, les fleurs et les plantes sont interdits dans l'enceinte de la clinique.

L'hygiène des mains pour les patients, les visiteurs et le personnel, est primordiale.

Des distributeurs de solution hydroalcoolique sont à disposition dans les chambres et dans l'ensemble de la clinique.

A SAVOIR



La chambre particulière peut, selon votre mutuelle être prise en charge **partiellement ou en totalité**.

Le service des admissions vous informera du **montant pris en charge par votre mutuelle**.

En savoir plus sur la restauration



Scannez ICI !



ACCOMPAGNANT

Si vous êtes en chambre particulière, un proche peut passer une ou plusieurs nuits à vos côtés (sauf restrictions particulières), et prendre ses repas avec vous. Renseignez vous à l'accueil pour connaître l'offre réservée aux accompagnants.

Lors de l'hospitalisation de votre enfant, nous mettrons tout en œuvre pour que puissiez rester à ses côtés 24h/24.



VISITES

Les visites sont autorisées tous les jours de 12h00 à 19h00 si votre état de santé le permet. Il est cependant demandé de respecter le repos des patients et le travail des équipes soignantes.

Tout accompagnant ou visiteur doit quitter la chambre au moment des soins.



LINGE ET EFFETS PERSONNELS

Pour votre hospitalisation, vous devez apporter vos effets personnels (pyjama, robe de chambre, chaussures d'intérieur, etc) et votre nécessaire de toilette (serviettes, gants de toilette et produits d'hygiène, savon, dentifrice, mousse à raser,...).

La clinique ne fournit pas les produits d'hygiène et n'assure pas l'entretien des effets personnels.



PROTHESES DENTAIRES, PROTHESES AUDITIVES, LUNETTES, LENTILLES DE CONTACT

A votre arrivée, signalez aux infirmiers(ères) que vous portez un appareil dentaire, auditif ou des lentilles de contact. Un boîtier vous sera remis pour déposer vos prothèses dentaires afin d'éviter les incidents (perte ou casse). Pensez également à apporter votre étui à lunettes et/ou lentilles de contact ainsi que vos boîtes à prothèses auditives.



OBJETS DE VALEUR

Nous vous déconseillons d'apporter des bijoux, une importante somme en espèces. Nous vous recommandons de n'apporter que les objets strictement utiles à votre séjour. Vous pouvez cependant en cas de besoin déposer vos objets de valeur. Renseignez vous auprès de l'accueil ou du service dans lequel vous êtes hospitalisé. A défaut de cette précaution, la clinique décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels.



SECURITE

En cas d'incendie, le personnel est formé pour assurer votre sécurité. Il est important de rester calme et de suivre ses indications. **Prévenez immédiatement tout départ de feu.**

La détention d'arme blanche ou à feu, de substance illicite, d'alcool ou de toute autre matière dangereuse ou illégale est interdite.



SILENCE

Le silence constitue l'un des éléments du confort et du rétablissement des patients. Il est donc de rigueur dans toute la clinique. Il vous est demandé, ainsi qu'à vos visiteurs, de le respecter.



CULTE

Vous pouvez faire appel à un représentant de votre confession. Adressez vous au responsable du service dans lequel vous êtes hospitalisé(e).



PARKING

Nous vous recommandons de ne laisser aucun objet de valeur dans votre véhicule. La clinique décline toute responsabilité en cas d'accident, de vandalisme, de vol et/ou d'effraction. Un parking dépose-minute est à votre disposition juste à côté de l'entrée de la clinique pour faciliter votre arrivée.



TABAC

Il est interdit de fumer ou de vapoter au sein de la clinique.



SORTIE CONTRE AVIS MEDICAL

En cas de sortie contre avis médical, vous devrez signer une décharge dégageant la clinique et le praticien de toute responsabilité.

Consignes pour les patients mineurs *ou sous tutelle*

Toute intervention ou anesthésie générale chez un mineur doit être autorisée par écrit par ses deux parents ou représentants légaux.

Les informations médicales des mineurs et des majeurs sous tutelle sont communiquées uniquement à leurs représentants légaux (parents ou tuteur).

Le médecin informe le patient selon sa maturité et l'associe aux décisions le concernant.

Son consentement est toujours recherché.

Si un refus de soins par le représentant légal met en danger la santé du patient, le médecin administre les soins nécessaires.

La charte de l'enfant hospitalisé est aussi disponible dans les services de soins et le livret d'accueil. (Voir page 12)

AVANT L'INTERVENTION

Lors des consultations avec le chirurgien et l'anesthésiste, la présence d'au moins un parent ou du détenteur de l'autorité parentale est obligatoire.

Pour les formalités administratives (préadmission et admission), il faut :

- ✓ Une autorisation d'opérer signée par les deux parents
- ✓ Les consentements du praticien et de l'anesthésiste signés par les deux parents
- ✓ Le livret de famille
- ✓ Une pièce d'identité valide des deux parents et du mineur
- ✓ Le carnet de santé

LES EXCEPTIONS DE LA SIGNATURE DES DEUX PARENTS

- ✓ Décès d'un parent : fournir un acte de décès ou le livret de famille
- ✓ Autorité parentale exclusive : présenter la décision de justice
- ✓ Mineur émancipé : fournir la décision de justice
- ✓ Incapacité physique d'un parent : présenter une attestation officielle

APRÈS L'INTERVENTION

La présence d'un parent est indispensable.

POUR LES PATIENTS SOUS TUTELLE



Le patient doit être accompagné de son tuteur, qui devra justifier de son autorité.

Lors des formalités administratives (préadmission et admission) :

- Pièce d'identité valide du tuteur
- Photocopie de la décision sous tutelle
- Autorisation d'hospitalisation et de sortie signée par le tuteur
- Consentements d'anesthésie et du praticien signés par le tuteur

La sortie et le paiement

du séjour



HORAIRES

Les départs ont lieu en fin de matinée entre 10h et 11h du lundi au samedi, entre 11h et 12h le dimanche.

VOTRE SORTIE

La sortie de la clinique doit être autorisée par un médecin, qui en fixe la date.

Le jour de votre départ, vous recevrez :

- Une lettre de liaison à la sortie pour votre médecin traitant
- Les ordonnances et consignes éventuelles
- Tous vos résultats d'examens pratiqués à la clinique depuis votre séjour et traitements personnels
- Une prescription de transport ou un arrêt de travail si nécessaire

EN CAS DE PROBLÈME

Lors de votre consultation avec le praticien, celui-ci vous a informé sur la nature de l'intervention, les bénéfices, le ou les risques ainsi que la conduite à tenir en cas de complications. Vous pouvez appeler les numéros indiqués en couverture du livret.

MOYENS DE RÉGLEMENT

Le règlement peut se faire par chèque, carte bancaire ou en espèces (dans la limite légale).

Une facture acquittée vous sera remise ou envoyée après paiement.



COMPRENDRE VOTRE PRISE EN CHARGE

Vous pouvez avoir à régler à votre sortie selon le type de prise en charge, de votre couverture sociale et de votre mutuelle, différents frais. Le complément (le cas échéant) vous sera adressé par courrier. Une fois l'ensemble des prestations réglées, une facture acquittée vous sera transmise à adresser à votre mutuelle.



Le ticket modérateur

C'est la partie des dépenses de santé qui reste à votre charge après remboursement de l'assurance maladie. Cela correspond à 20% des frais d'hospitalisation et des honoraires si vous n'êtes pas pris en charge à 100% par votre caisse, votre mutuelle ou la CMU.

Le forfait journalier

Le forfait journalier est dû pour chaque journée d'hospitalisation. Son montant est de 20€.

Les dépassements d'honoraires

Les médecins qui exercent en secteur conventionnel à honoraires libres sont autorisés à pratiquer des dépassements d'honoraires qui restent à votre charge OU à celle de votre mutuelle.

La participation assuré

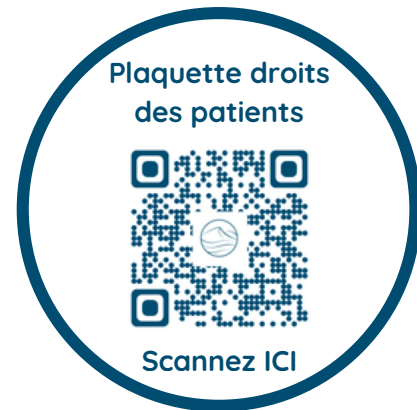
Pour les actes médicaux dont le tarif est supérieur ou égal à 120€, le ticket modérateur restant à la charge de l'assuré est remplacé par une participation forfaitaire de 24€.

Les éventuels suppléments = prestations hôtelières

Connaître vos droits

Vous trouverez en chambre (ou QR code ci-contre) une plaquette vous informant sur vos droits :

- Commission des usagers
- Personne de confiance
- Directives anticipées
- Consentement éclairé
- Accéder à son dossier médical
- Refus de soins



Identité Nationale de Santé (INS)

Lors de la réalisation de vos formalités administratives, votre identité nationale de santé sera recueillie. Il s'agit de votre identité de santé de référence, obligatoire depuis le 1er janvier 2021 pour référencer vos informations de santé.

Votre INS permet aux professionnels de santé qui vous accompagnent d'échanger plus facilement les informations de santé vous concernant, en s'assurant qu'ils s'agit bien du même patient.

C'est pourquoi il est essentiel que cette identité ne comporte pas d'erreurs. Si vous constatez une erreur concernant votre identité, rendez-vous sur le portail « service-public.fr » afin de la déclarer ou scanner le QR Code ci contre.

Si vous ne disposez pas de droit d'opposition à l'utilisation de votre Identifiant national de Santé (INS), vous bénéficiez cependant d'un droit d'accès, de rectification et de limitation.



Traitement informatisé des données

Vos données personnelles sont collectées et traitées dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Elles sont utilisées exclusivement pour assurer votre prise en charge médicale et administrative au sein de la Polyclinique Côté Basque Sud.

Vos données sont conservées pendant une durée de 20 ans s'agissant de votre dossier médical, conformément aux obligations légales et aux bonnes pratiques en vigueur.

Vos données peuvent être communiquées, dans le strict cadre de votre prise en charge, aux professionnels de santé impliqués dans votre suivi, ainsi qu'à nos partenaires techniques et administratifs (ex. : laboratoires, assurances, etc.), sous réserve de leur engagement à respecter la confidentialité et la sécurité de vos informations.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, de portabilité et d'effacement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question relative à la protection de vos données, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse suivante : dpo@pcbs.fr ou bien par voie postale à l'adresse suivante : 7 rue Léonce Goyetche 64500 SAINT-JEAN-DE-LUZ.

Mon Espace Santé

La clinique dans le cadre du virage numérique en santé s'est engagée à une alimentation de votre DMP et de votre espace santé.

Si vous vous opposez à l'alimentation de votre espace santé, merci de le signaler au service des admissions.

Déclarer un évènement indésirable

Vous avez été victime d'un évènement sanitaire indésirable ayant eu ou pu affecter votre santé ? Vous avez la possibilité de déclarer cet évènement indésirable en quelques clics sur le site internet www.signalement-sante.gouv.fr.

Qualité et sécurité des soins

La qualité de la prise en charge des patients est une **priorité pour notre clinique**.



Notre démarche qualité est évaluée par la Haute Autorité de Santé. Vous trouverez nos résultats de certification sur le site de la HAS. La clinique s'appuie également sur des **indicateurs de qualité et de sécurité des soins (IQSS)** afin d'évaluer de manière fiable la qualité des soins et la sécurité des patients.



→ LUTTE CONTRE LES INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS

La surveillance des infections fait l'objet d'une vigilance spécifique. Les personnes hospitalisées sont particulièrement vulnérables et doivent être protégées contre ce risque. **Les infections qui peuvent être contractées lors d'un hospitalisation sont appelées infections associées aux soins.** Elles sont dues à des micro-organismes provenant de votre corps (peau, tube digestif) ou de l'entourage, véhiculées par les soins ou l'environnement (eau, air, surfaces).

Notre structure s'est dotée de moyens de lutte contre ces infections avec une équipe opérationnelle d'hygiène (EOH) dont la mission est de :

- **Réduire au maximum le risque d'infections** associées aux soins, les prévenir en formant et informant les personnels, en mettant en œuvre les protocoles d'hygiène et de soins et en utilisant du matériel sécurisé.
- **Surveiller l'apparition et l'évolution de tout problème infectieux** en collaboration avec le laboratoire et en participant aux enquêtes ponctuelles ou continues organisées au niveau régional et national.
- **Agir sur la prévention** de la résistance des micro-organismes aux antibiotiques.

→ LUTTE CONTRE LA DOULEUR (CLUD)

Les équipes soignantes doivent prendre en charge votre douleur, la soulager et vous donner toutes les informations utiles.

Le comité, constitué de professionnels diplômés dans la prise en charge de la douleur, est chargé de coordonner, au sein de l'ensemble des services de l'établissement, toutes les actions visant à mieux organiser le soulagement de la douleur. Nous mettons en œuvre tous les moyens disponibles pour prendre en charge et apaiser votre douleur. Pour cela, votre participation est primordiale : n'hésitez pas à nous avvertir si vous ressentez une douleur.



REPRÉSENTANTS DES USAGERS



Madame CARTY

Tel : 06.03.20.32.64

Association URILCO33 Bordeaux

Monsieur DUTERTRE

Tel : 06.83.42.17.93

Association Petits Frères des Pauvres

Madame POULIGNY

Tel : 06.23.14.08.34

Association Alliance, jusqu'au bout accompagner la vie



CHARTRE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE



1 Toute personne est **libre de choisir** l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

2 Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil**, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

3 **L'information donnée au patient** doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

4 Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le **consentement** libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

5 Un **consentement spécifique est prévu**, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

11 La personne hospitalisée peut **exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil** qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au **respect des droits des usagers**. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

6 Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les **bénéfices attendus et les risques prévisibles**. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

7 La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

8 La personne hospitalisée est traitée avec égards. **Ses croyances sont respectées**. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

9 Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité **des informations personnelles**, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

10 La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un **accès direct aux informations de santé** la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



1

L'admission à la Clinique :

L'admission à la Clinique d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.

2

Etre entouré pendant le séjour :

Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.

3

Impliquer les parents dans le processus de soins :

On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles, sans que cela n'entraîne un supplément financier ou une perte de salaire. On informera les parents sur les règles de vie et modes de faire propres au service afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.

4

Être informé sur la maladie et les soins :

Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant.

5

Soulager la douleur :

On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable. On essaiera de réduire au maximum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.

6

Des activités de loisir en fonction de l'âge :

Les enfants ne doivent pas être admis dans les services adultes. Ils doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives, adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.

7

Un environnement hospitalier adapté :

La Clinique doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.

8

Formation spécifique du personnel soignant :

L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et leur famille.

9

Assurer une continuité des soins :

L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins donnés à chaque enfant.

10

Respect de l'intimité de l'enfant :

L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.



POLYCLINIQUE CÔTE BASQUE SUD



- | | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|
| | ENTRÉE PRINCIPALE
SARRERA NAGUSIA | | C SCANNER - IRM
ESKANERRA - IRM | | G ANNEXE CONSULTATION
KONTSULTA ERAIKINA |
| | ORTHOPÉDIE | | D RADIOLOGIE
ERRADIOLOGIA | | AQODI SCANNER - IRM
ESKANERRA - IRM |
| | UROLOGIE | | E ANESTHÉSIE - CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE
NEUROLOGIE / RACHIS | | HÉLIOS CONSULTATION
OPHTALMOLOGIE HÉLIOS |
| | VISCÉRALE ET DIGESTIVE | | ANESTESIA - AURPEGI-MASAIETAKO KIRURGIA
NEUROLOGIA/ BIZKAR EZURRA | | OPHTALMOLOGIAKI KO
KONTSULTA |
| | ESTHÉTIQUE | | A CONSULTATION
CARDIOLOGIE | | URGENCES
LARRIALDIAK |
| | ORTOPEDIA | | KARDIOLOGIA | | P PARKING
APARKALEKUA |
| | UROLOGIA | | B ACCUEIL CHIRURGIE
OPHTALMOLOGIQUE | | |
| | BISZERALA ETA DIGESTIBOA | | KIRURGIA | | |
| | ESTETIKA | | F CONSULTATION GASTROENTÉROLOGIE
GASTROENTEROLOGIA KONTSULTA | | |
| | CONSULTATION | | | | |
| | CARDIOLOGIE | | | | |
| | KARDIOLOGIA | | | | |
| | KONTSULTA | | | | |
| | ACCUEIL CHIRURGIE | | | | |
| | OPHTALMOLOGIQUE | | | | |
| | KIRURGIA | | | | |
| | OPHTALMOLOGIKOAREN | | | | |
| | HARRERA | | | | |